

PROCES VERBAL CONSEIL DU MARDI 03 DECEMBRE 2024

Présents : Messieurs Sébastien DOUAY– Yannick KAMPFER – Jean-Paul DERMIGNY — Joël HAPPE – Thierry DUPARCQ— Jacques PINCHON — Jérémy JADOUL (parti à 19 H) — Jean-Baptiste GRU -- René CAILLEUX --
Mesdames Laurence DECAYEUX—Mélinda DE ANDRADE -- Adeline BORRUECO (arrivée à 18 H 15)

Absente excusée : Caroline HENOCQ : procuration donnée à Jacques PINCHON

Secrétaire de séance : Jérémy JADOUL jusqu'à 19 H -- Secrétariat effectué ensuite par Adeline BORRUECO avec l'assentiment du Conseil

ORDRE DU JOUR :

- ✂ Approbation du compte rendu du 15 octobre 2024
- ✂ Election de deux représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS
- ✂ Election d'un délégué titulaire représentant la Commune de Monchy-Lagache au SIVOS de la Vallée de l'Omignon
- ✂ Renouvellement Bail Pâturage du Forage
- ✂ Retour Saisine CST 35 Heures Dorine
- ✂ Présentation des premiers travaux à envisager suite aux coulées de boue.

En préambule, le Maire donne lecture à l'Assemblée de la lettre de démission de Madame Gaëlle MILET en date du 21 novembre 2024 de ses fonctions de Conseillère Municipale de la Commune de Monchy-Lagache.

Approbation du compte rendu du 15 octobre 2024

Adopté : 10 (dont une procuration)

2 abstentions

Mme Adeline BORRUECO arrivé à 18 H 15 n'a pas participé au vote

Election de deux représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS

Par délibération du 10/07/2020, le conseil municipal a décidé de fixer à 5 le nombre de membres élus par le conseil municipal au conseil d'administration du CCAS. Actuellement les membres sont au nombre de 3 suite à la démission de M. Roland DESBOIS en 2021 puis de Madame Gaëlle MILET le 21 novembre dernier, il convient de procéder à une élection de deux membres élus par le Conseil Municipal.

Les membres présents s'accordent pour procéder au vote à main levée. Jean-Baptiste GRU et René CAILLEUX font acte de candidature.

Résultat du vote : élus à l'unanimité

(Délibération 2024/39)

Election d'un délégué titulaire représentant la Commune de Monchy-Lagache au SIVOS de la Vallée de l'Omignon et d'un délégué suppléant au SIVOS de Péronne :

Candidature au poste de titulaire du SIVOS de la Vallée de l'Omignon :

Madame Adeline BORRUECO

Résultat du vote : Elue à l'unanimité

Candidature au poste de suppléant du SIVOS de Péronne :

Jérémy JADOUL

Résultat du vote : Elu à l'unanimité

(Délibération 2024/40)

Renouvellement Bail Pâturage du Forage :

M. RIGOLIN ne souhaite pas renouveler son bail de location.

M le Maire fait part à l'assemblée de l'existence des ruches de M. DOYEN sur cette parcelle.

M. DOYEN ne dispose pas des moyens nécessaires pour l'entretien de la parcelle. Il est toutefois intéressé par sa conservation pour le bien des abeilles. Cette année gracieusement il met à disposition de la commune des pots de miel pour enrichir chaque colis de Noël distribué aux Aînés.

M. le Maire demande aux membres du Conseil Municipal compte tenu du rôle essentiel des abeilles dans notre écosystème, leur accord pour autoriser M. DOYEN à laisser ses ruches sur cette parcelle sans contracter un bail de location, sans pourvoir à l'entretien de la parcelle qui sera entretenue par la Commune avec une contrepartie de renouveler la fourniture de pots de miel à la Commune. Pour mémoire le dernier loyer annuel s'élève à 66.57 €.

Compte tenu de ces informations, et après en avoir délibéré, le Conseil décide :

- de laisser à disposition de M. DOYEN la parcelle J 462 B pour son activité apicole en contrepartie de la délivrance de pots de miel ;
- de ne pas contractualiser cette décision par bail mais d'établir une convention renouvelable annuellement par tacite reconduction.
- que la Commune pourvoira à l'entretien de la parcelle.

(Délibération 2024/41)

Résultat du vote : Pour à l'unanimité

Retour Saisine CST 35 Heures Dorine :

Le collège des représentants des élus et le collège des représentants du personnel du Comité Social Territorial ont rendu un avis favorable lors de la saisine du 05 novembre 2024.

Suite à cet avis rendu, le Maire demande à l'Assemblée si elle est favorable à l'augmentation de travail hebdomadaire du poste d'Adjoint Territorial d'animation principale 1^{ère} classe (poste occupé par Dorine).

Après en avoir délibéré, le Conseil décide que la durée hebdomadaire du poste est portée à 35/35^{ème} à compter du 1^{er} janvier 2025.

Résultat du vote : 11 pour et 2 abstentions

(Délibération 2024/42)

Présentation des premiers travaux à envisager suite aux coulées de boue :

M le Maire récapitule les échanges qu'il a eu avec Madame la Sous-Préfète suite aux coulées de boue survenues le vendredi 24 mai 2024. Lors de ces derniers, et après les études effectuées et les relevés sur place par la SOMEA et l'AMEVA il a été constaté que Monchy-Lagache est un village à risques et que des travaux d'urgence sont à effectuer. Le descriptif de ces travaux d'urgence sont présentés. Ces travaux s'élèvent à la somme de 112 500 € H.T hors maîtrise d'œuvre et bornage. Il est à prendre en compte que *ces travaux ne peuvent se faire que sur des propriétés communales et qu'ils ont été quantifiés selon cet impératif.*

Exceptionnellement et sur intervention de Madame la Sous-Préfète une Subvention DETR à hauteur de 50 % peut être envisagée.

L'Agence de l'eau, sollicitée ne souhaite pas s'engager sauf si la commune et les agriculteurs ainsi que les habitants s'engagent pour un programme de protection en hydraulique douce : plantation de haies, fascines, assolement concerté...

La CCES lors de sa dernière réunion a exprimé son refus concernant une éventuelle participation.

Concernant le Département une aide exceptionnelle peut être envisageable mais le montant reste à déterminer.

Une aide Européenne pourrait être attribuée aux agriculteurs pour qu'ils puissent mettre en place des dispositifs pour arrêter les phénomènes de coulées de boue.

Intervention de Jean Paul DERMIGNY qui déplore que la Commune de Monchy-Lagache n'ait pas laissé la gestion des suites des inondations à la Communauté de Communes de l'Est de la Somme et que les décisions prises sont trop hâtives. Le Maire explique que la CCES n'a pas la compétence pour cette gestion, qu'en raison de l'urgence de la situation et des craintes des sinistrés totalement justifiées que des travaux doivent être entrepris rapidement.

Le Maire explique qu'il a contacté la SOMEA et l'AMEVA sur recommandation de la Préfecture, de la DDTM...

Le Maire demande au Conseil Municipal son accord pour déposer un dossier de subvention au titre de la DETR

Après délibération, le Conseil décide d'autoriser le Maire à solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR et d'autoriser le Maire, si la Commune peut bénéficier d'autres dispositifs pour subventionner les travaux à solliciter ces éventuels financeurs.

Résultat du vote : 11 pour – 1 abstention - Après avoir exprimé son désaccord, M DERMIGNY a fait part qu'il ne prenait pas part au vote

(Délibération 2024/43)

Départ de JérémY JADOUL obligé par une obligation personnelle – Le Secrétariat de séance est assuré dès cet instant par Adeline BORRUECO avec l'assentiment de l'ensemble du Conseil Municipal

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire fait ensuite un point informatif sur l'Espace de vie sociale :

L'agrément de l'EVS (*demande votée par le Conseil en séance du 11 mars 2024*) sera effectif au 1^{er} janvier 2025 et perdurera jusqu'au 31 décembre 2026.

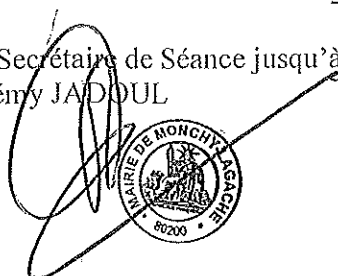
Cet agrément permet de bénéficier d'une aide de la CAF s'élevant à :

- 15 000 € en 2025 d'aide au démarrage + 27 000 € d'aide au fonctionnement
- 10 000 € en 2026 d'aide au démarrage + 27 000 € d'aide au fonctionnement
- 5000 € en 2027 d'aide au démarrage + 27 000 € d'aide au fonctionnement avec le renouvellement de l'agrément

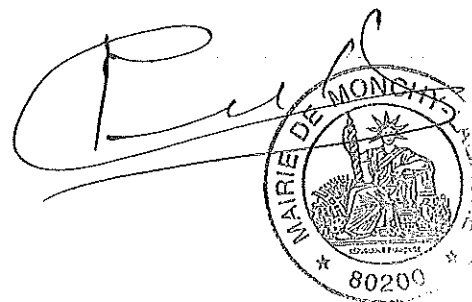
Exigence pour cette aide : Une dépense moyenne de 40 000 € par an.

La séance est levée à 19 h 15

Le Secrétaire de Séance jusqu'à 19 H
JérémY JADOUL



Le Maire
Jacques PINCHON



La Secrétaire de Séance après 19 H
Adeline BORRUECO

